



Le + syndical

SYNEP

La Secrétaire nationale

Le fameux nouveau Bac 2021 ... « si possible » !

La crise sanitaire aura peut-être raison du nouveau baccalauréat 2021 !

Le 04 novembre 2020, le comité de suivi de la réforme du lycée s'est réuni afin de réfléchir à de possibles aménagements du baccalauréat de la session 2021. Déjà se profilent différents scénarios dont on attend un arbitrage du Ministre de l'Education Nationale d'ici la mi-novembre.

Pourtant, fin septembre un calendrier des épreuves avait été dévoilé. Or la situation sanitaire actuelle, le confinement de mars 2020 qui avait engendré des difficultés pour de nombreux élèves ainsi qu'une très grande hétérogénéité entre élèves, ont contraint le Ministre à revoir sa copie et à faire évoluer les modalités de l'examen.

Quelles conséquences pour les épreuves communes ?

La première session d'évaluations communes (EC1), que doivent passer les élèves de première au début de l'année 2021, devrait être annulée.

Les EC2 et EC3, qui concernent les élèves de première et de terminale en fin d'année scolaire, restent pour l'instant en suspens mais leur suppression est également envisagée. Cependant, la décision n'est pas arrêtée : il faudra attendre début 2021.

Qu'en est-il des épreuves de spécialités ?

Ces épreuves qui doivent se tenir en mars 2021 vont elles aussi sans doute évoluer. Trois hypothèses sont à l'étude :

- La première hypothèse consisterait à maintenir les épreuves en mars avec des ajustements pour chaque discipline. Concrètement, plusieurs choix de sujets seraient proposés aux candidats en faisant en sorte que les sujets portent sur les éléments fondamentaux du programme. On aurait alors la certitude que les élèves aient au moins pu étudier les chapitres d'un sujet.
- La deuxième hypothèse serait un report des épreuves de spécialités en juin avec un aménagement.
- La troisième hypothèse : annulation des épreuves et évaluation en contrôle continu.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org



Le + syndical

SYNEP

La Secrétaire nationale

Quid de Parcoursup ?

La décision d'opter pour un report ou une annulation des épreuves interroge quant à Parcoursup car ce sont les notes obtenues au mois de mars qui normalement entrent en compte. En effet dans ces 2 dernières hypothèses, comme pour les années précédentes, seules les notes des 2 premiers bulletins trimestriels entreraient dans la plateforme d'orientation dans l'enseignement supérieur !

En tout état de cause, il est difficile aujourd'hui d'avoir une visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire. Prendre des décisions trop tôt pourrait ne pas être compris si la situation s'améliore au printemps prochain. Mais décider trop tard contraindrait à prendre des mesures dans l'urgence, ce qui n'est pas souhaitable. Une « clause de revoyure » serait alors proposée au Ministre : son arbitrage prévu mi-novembre pourrait permettre à Monsieur Blanquer de prendre sa décision définitive en janvier 2021.

Epreuves de français, philosophie et Grand oral ?

Les cas de ces épreuves seront étudiés plus précisément dans les prochaines semaines.

En attendant les décisions de notre Ministre, le **SYNEP CFE-CGC** ne peut que dire que le fameux nouveau Bac 2021 se déroulera « si possible » !

Sylvie TUROWSKI

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org